

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRASSETO
Séance du 31 Janvier 2026
Délibération n°01S31012026**

L'an deux mille vingt-six le 31 du mois de Janvier à 17 heures 00 minute le Conseil Municipal de la commune de Frasseto, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Monsieur Paul ANTONA, Maire.

Nombre de membres : 11

Date de la convocation : 26/01/2026

En exercice : 08

Date d'affichage :

Ayant délibéré : 08

Etaient présents : Paul ANTONA, Lina ANTONA, Frédéric DAVANNE, Antoine ANTONA, Antoine Ange ANTONA, Luce LEONI, Séraphine LEONARDI, Baptiste FRANCESCHI.

Etaient absents : Jean-François FRANCESCHI, Jean-François LAGOUYTE, Thomas FRANCESCHI.

Secrétaire de Séance : Séraphine LEONARDI

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

1/Objet : Déclassement du forage de Petra Caldana

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est urgent de déclasser le forage de Petra Caldana censé alimenter en cas de pénurie le réservoir d'eau potable qui a été réalisé lors de la réfection de ce dernier et du réseau d'AEP de la commune.

Ce forage censé sécuriser l'AEP du village en cas de sécheresse et de tarissement des captages s'est révélé inopérant car il captait une veine de surface qui se tarissait l'été.

Depuis sa création, cet ouvrage n'a jamais fonctionné correctement, aujourd'hui la commune a pour projet une micro-station hydroélectrique menée par un investisseur privé qui devrait fournir une électricité issue de l'énergie renouvelable, propre, qui combinée aux panneaux photovoltaïques installés sur le toit de notre « Casa Communa » permettrait à notre village d'être éligible à l'Eco Label et serait un plus pour les générations futures de Frasseto.

Afin de minimiser l'impact environnemental, ainsi que celui généré par les travaux de génie civil ; le tracé des canalisations enterrées est sur la plus grande partie située le long de la piste DFCI reliant le village à la montagne. Au lieu-dit « Salopa » il empiète sur le périmètre de protection rapprochée du forage de Petra Caldana et donc est en infraction avec cette contrainte.

Afin de permettre l'émergence de ce projet ayant une réelle utilité publique, le Maire propose aux Conseillers Municipaux de déclasser le forage inutile de Petra Caldana.

Oui l'expose de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux par 8 voix pour : **Paul ANTONA, Lina ANTONA, Frédéric DAVANNE, Antoine ANTONA, Antoine Ange ANTONA, Luce LEONI, Séraphine LEONARDI, Baptiste FRANCESCHI.**

0 voix contres et 0 abstentions :

-Décident de déclasser le forage abandonné de « Petra Caldana »

Et confient à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
M Paul ANTONA, Maire de FRASSETO**

